

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du

129/1907
12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COLLOQUE INTITULE "LE HAUT-RHIN : ACTEUR VOLONTAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER DU RHIN SUPERIEUR" MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2007/I - 12^e/01 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au budget primitif 2007 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le Code des Marchés Publics, notamment son article 3.3,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve l'organisation du colloque "Le Haut-Rhin : acteur volontaire pour le développement transfrontalier du Rhin Supérieur" qui se tiendra le Mercredi 28 novembre 2007 au Centre de Rencontres, d'Echanges et de Formation (CREF) à Colmar,
- ❖ Autorise le Président à conclure un contrat avec le CREF pour la location de salles selon devis joint en annexe au rapport.
- ❖ Précise que les dépenses relatives à l'organisation de ce colloque, estimées à ce jour, à 15 300 € se feront dans la limite des crédits inscrits au budget départemental 2007 et seront imputées sur le chapitre 011, nature 6188, fonction 04, enveloppe 97478.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles EUTNER